



Assemblée générale

Distr. générale
19 avril 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 146 a) de l'ordre du jour

**Financement des activités qui découlent
de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité :
Mission d'observation des Nations Unies
pour l'Iraq et le Koweït**

Rapport final sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport final du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), dont le mandat est venu à expiration le 6 octobre 2003 (A/60/651).
2. Dans son rapport, le Secrétaire général présente des renseignements sur l'actif, le passif et le solde du fonds au 30 juin 2006. Il note aux paragraphes 3 et 4 que les activités de liquidation, y compris la liquidation des avoirs, se sont déroulées du 4 juillet au 6 novembre 2003, et que les renseignements sur la liquidation des avoirs de la MONUIK figurent dans son rapport sur le financement de la Mission en date du 16 décembre 2005 (A/59/614). Le Comité consultatif a présenté des observations sur les questions relatives aux avoirs dans son dernier rapport sur la MONUIK (A/56/736/Add.14).
3. Pour la période allant du 9 avril 1991 au 30 octobre 1993 et la période postérieure au 1^{er} novembre 1993, les recettes au titre des quotes-parts mises en recouvrement et des contributions volontaires se récapitulent comme suit (en dollars des États-Unis) :



<i>Période</i>	<i>Quotes-parts mises en recouvrement auprès des États Membres</i>	<i>Contributions volontaires du Gouvernement koweïtien</i>	Total
9 avril 1991 au 31 octobre 1993	182 877 000 ^a	–	182 877 000
À partir du 1 ^{er} novembre 1993	191 022 000 (36 %)	337 722 000 (64 %)	528 744 000
Total	373 899 000	337 722 000	711 621 000

^a Solde inutilisé restitué aux États membres; solde du fonds nul au 30 octobre 1993.

4. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 47/208 B du 21 octobre 1993 et 50/234 du 7 juin 1996, le solde inutilisé pour la période allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 1993 a été porté au crédit des États Membres. Le solde du fonds était nul pour la période qui a pris fin le 31 octobre 1993 et, en conséquence, le solde actuel des disponibilités (pour la période postérieure au 1^{er} novembre 1993) ne comprend aucun solde restant de la période précédente.

5. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 4 de sa résolution 48/242 du 10 mai 1994, l'Assemblée générale s'était félicitée de la décision du Gouvernement koweïtien de couvrir les deux tiers des dépenses relatives à la Mission d'observation à partir du 1^{er} novembre 1993. L'arrangement actuel consistant à porter les deux tiers des soldes inutilisés au Gouvernement koweïtien et le reliquat aux États Membres a été appliqué à compter du 1^{er} novembre 1993.

6. Au 30 juin 2005, le solde du fonds de la MONUIK s'élevait à 46 529 000 dollars, dont un montant de 4 762 000 dollars au titre des quotes-parts non acquittées et d'autres sommes à recevoir. En conséquence, le montant des disponibilités de la Mission s'élève à 41 767 000 dollars (A/60/651). Le Secrétariat a informé le Comité qu'un compte spécial de la MONUIK resterait ouvert jusqu'à ce que les quotes-parts non acquittées et autres sommes à recevoir aient été reçues, à moins qu'une autre décision ne soit prise par l'Assemblée générale.

7. Le Secrétaire général propose de porter les deux tiers des liquidités, qui s'élèvent à 41 767 000 dollars, soit 27 844 000 dollars, au crédit du Gouvernement koweïtien, et le reliquat, soit 13 922 300 dollars, au crédit des États Membres (A/60/651, par. 14). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'accepter la proposition du Secrétaire général.**